



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

L'assemblée Générale annuelle des adhérents de l'APLLO s'est tenue le samedi 23 avril 2016 à 09H00 salle de l'Escoure, à Lacanau Océan, conformément aux exigences statutaires (statuts 2007). Didier SOUBERBIELLE, secrétaire, a ouvert à 09 heures 30, la séance de l'assemblée extraordinaire, et après décompte des membres présents et représentés, constate que le quorum est atteint (356 adhérents à jour de cotisation, 186 présents ou représentés).

Après avoir remercié de leur présence les adhérents, la séance est ouverte.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

09H30

MOTION n° 1 : Validation du Conseil d'administration (CA) en date du 4 juillet 2015

(Rappel du contexte : A. CROMBEZ volontaire pour intégrer le Conseil d'Administration – cooptation par le CA de l'époque et désignation consécutive d'un nouveau bureau : Président A. CROMBEZ, Trésorière M. F SALQUES , secrétaire D. SOUBERBIELLE) - application Art. 6 des statuts 2007.

09H32 - *le conseil d'administration est validé à l'unanimité des adhérents présents (adhérents sous statuts 2007)*

MOTION n°2 : modification des statuts – présentation du projet de modification (parution dans l'APLLO Mag' n° 118 PRINTEMPS 2016) par A. CROMBEZ

Il est procédé à un rappel chronologique, par le président, depuis la création de l'APLO, des grandes dates marquant les statuts : 1980, 2007 2015. Sont ensuite développées les raisons du projet de la modification des statuts, et la nécessité de passer de l'association des Propriétaires et Locataires à l'association des Amis, Propriétaires et Locataires de Lacanau Océan.

Cette modification s'inscrit dans «une recherche d'ouverture vers tous ceux et toutes celles éprouvant de l'intérêt pour la station : à côté des adhérents au sens des statuts de 2007, siégeront également les "amis" (touristes, vacanciers, visiteurs) venant profiter de la station balnéaire.

Il est précisé que ce projet est le fruit d'un travail commun réalisé en équipe sous l'impulsion des membres du CA (D. BOULET, N. GIRE, J LOPEZ, R ROGALSKI).

Après vérification du quorum, il est procédé à l'approbation des nouveaux statuts de l'association.

09H42 – les adhérents présents valident à l'unanimité les nouveaux statuts de l'association.

A cette heure l'Association des Propriétaires et Locataires de Lacanau Océan (APLLO) prend le nom de : les Amis, Propriétaires et Locataires de Lacanau Océan (APLLO)

ainsi se clôture l'assemblée générale extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

09h43

MOTION n°3 : Adoption du procès verbal de l'A.G 2015

Après vérification du quorum, il est procédé à l'approbation par l'assemblée du P.V de l'assemblée générale de 2015, ayant fait objet d'une parution dans le Vlo n° 116 de Juillet 2015.

09H45 - *Le PV de l'assemblée générale 2015 est approuvé à l'unanimité par les adhérents.*

MOTION n° 4 : Rapport moral et financier

Dans son rapport moral, le président revient sur le bilan de l'année 2015. Il rappelle qu'il fût nécessaire de clarifier nos éléments de langage, en répondant notamment aux question : " ... qui sommes-nous ?, pourquoi sommes-nous là ? "

Autour de cette réflexion, les membres du C.A ont établi un projet largement diffusé lors du forum des associations de septembre 2015 ; l'ensemble se traduisant dans les nouveaux statuts 2016.

Le président insiste enfin : « Au vue des projets d'évolutions de nos institutions, notamment la communauté des communes, l'APLLO se doit de réagir, anticiper, en s'ouvrant plus largement vers d'autres types de populations (Amis de Lacanau océan notamment), vers nos associations partenaires traditionnelles (Vive la Forêt, ARRL...) mais aussi vers les autres associations œuvrant pour des causes similaires dans d'autres lieux de la future CDC (Soulac, Hourtin, etc.) ».

S'agissant du rapport moral, le président présente ensuite ce qui suit :

Bilan 2015

- clarification de nos éléments de langage depuis l'été 2015
 - avons travaillé sur : qui sommes-nous ? pourquoi sommes-nous là ?
 - ce qui nous a permis de se recentrer sur un discours clair et de le diffuser dès le forum des associations de septembre 2015
 - le tout se traduisant dans les nouveaux statuts proposés lors de la présente AG d'avril 2016
- Sujets les plus marquants
 - plan de circulation / plan vélo : avons soumis des propositions à l' élu en charge
 - plan de stationnement payant : sondage ; propositions publiques à la mairie.
 - feu d'artifice : lettre commune entre associations ; diffusion d'information...
 - pain de sucre : information et suivi du dossier
 - avenir des zones boisées en agglomération : saisine au maire ; diffusion d'information à certains riverains ; rencontre avec le service urbanisme.
- Avons resserré les liens avec les associations les plus proches de nous : VLF - ARL - ADEC...
 - rencontres pour mieux se connaître et échanger
 - actions communes sur les sujets communs (réunions entre présidents ; participations aux conseil local de concertation ; études ; lettres aux élus...)
- clarification de notre fonctionnement
 - suivi de dossiers de fond : recentrage sur 3 sujets principaux avec un binôme en charge de chacun
 - tarification unique : 10€
 - pour un décompte clair de nos adhérents
 - permet de 2 à 3 revues
 - mais impose
 - une rigueur budgétaire
 - des paiements de cotisation en début d'année au plus tard
 - une augmentation du nombre d'adhérents si l'on veut répondre à nos projets
- La revue
 - moins de numéros : 2 ou 3 au lieu de 4 ;
 - changement de nom pour clarifier le rattachement à l'association
 - une architecture qui devrait se rapprocher de ce qui suit :
 - * un dossier central
 - * des rubriques
 - *365 (depuis 2016)
 - *européens amoureux de l'océan

- *autour de l'océan
- *notre action (depuis 2016)

- Communication

Stratégie de communication qui se densifie par la diversification de nos médias :

- le site internet poursuit son évolution
- utilisation régulière de la messagerie pour les échanges avec les adhérents

Perspectives 2016

On peut d'ores et déjà identifier deux sujets principaux relatifs au fonctionnement de l'APLLO

- communication

- finaliser la question de l'hébergement du site et du nom de domaine
- depuis début mars, nous sommes sur Facebook (compte + page), nous permettant ainsi de mieux couvrir l'ensemble du "spectre médias"
- continuer de répondre favorablement aux sollicitations des médias (presse - radio)... sous réserve d'avoir quelque chose à dire !
- continuer à se faire connaître parmi les Canaulais

- lien avec les adhérents

- développer les échanges (montant et descendant) tout au long de l'année :
 - l'AG ne doit pas être le seul moment où l'on échange ;
 - la revue ne doit pas être le seul média d'information entre le CA et les adhérents.
- étudier la possibilité de renforcer ce lien
 - par le biais de "service information personnalisé" en cas
 - *de questionnement urgent (ex : quid après une tempête ? quid sur tel ou tel "bruit" circulant...)
 - *de relais (par ex. : suivi d'une question posée par un adhérent à un conseil de quartier)
 - * de question posée au CA (lien avec le binôme en charge d'un des dossiers de fond...)
 - en confiant cette tâche à un administrateur.

S'agissant du rapport financier, la trésorière, M.F SALQUES revient sur le déficit présent sur le budget 2015 (ressources 8125,48 euros – affectation 8934,43 euros, soit un solde de – 808,95 euros) s'expliquant par l'investissement consenti lors de la nécessaire création du site internet www.apllo.fr .

10H45 – Soumis à l'approbation de l'assemblée, le bilan financier 2015 est adopté à l'unanimité

Dans l'étude du budget prévisionnel 2016, l'équilibre sera de mise. La trésorière a évoqué la diminution du coût de l'adhésion (simple à 10 euros), la « diminution relative du nombre d'adhérents » mécaniquement par nouveau mode de décompte. La rigueur budgétaire se traduira par l'envoi de 2 à 3 APLLO Mag', par an (l'impression et l'envoi du journal représentant 50% du poste dépenses de l'association) désormais complété par les autres médias, au coût quasi nul (mails, Facebook...). La recherche d'économies est une priorité, qui se traduit notamment dans la préparation du journal (PAO réalisée par le président et non par l'imprimeur).

10H50 – Soumis à l'approbation de l'assemblée, le budget prévisionnel 2016 est adopté à l'unanimité

MOTION n° 5 : Présentation et élection des membres du nouveau C.A

Le président invite à se présenter aux adhérents les membres du conseil d'administration :

- membres dont le mandat arrivant à terme qui ont souhaité le renouveler MF SALQUES, D. SOUBERBIELLE, Ph. CESSAC, S. J. THIRU, X. SOINARD),
- candidat nouveau : Y. LOPES.

A l'issue, il est procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration.

A l'unanimité le nouveau conseil d'administration composé de 10 membres est élu.

(Ph. CESSAC ; A. CROMBEZ ; N. GIRE ; D. LARGE ; Y. LOPES ; J. LOPEZ ; MF SALQUES, D. SOUBERBIELLE ; X. SOINARD ; S. J THIRU)

- Il sera, conformément aux statuts de l'association, procédé, lors du prochain conseil d'administration, à l'élection du nouveau bureau.

À 11 heures se termine la première partie de cette assemblée générale.

Avant le reprise de l'assemblée générale, le président excuse l'absence de madame la députée P.GOT prise par des impératifs personnels de dernières minutes, ainsi que l'absence de M. H SABAROT, président de la communauté de commune des Lacs Médocains, retenu par l'assemblée générale de la DFCI de Carcans.

Il remercie de leur présence les élus de la commune, Mr le Maire, L. PEYRONDET, le 1er adjoint M.BAUER, et nombreux conseillers et adjoints présents dans l'assemblée.

Cette deuxième partie s'ouvrira sur une projection rappelant aux élus présents certains sujets polémiques -ou non - de l'année 2015.

11H20

M. le Maire prend la parole, évoquant le questionnaire produit à partir d'un sondage réalisé auprès des adhérents. Rendu destinataire, il en fera retour par écrit, après avoir consulté ses adjoints et conseillers sur les thèmes abordés.

Il revient rapidement sur certains thèmes abordés par ce questionnaire :

.....« La nouvelle CDC et sa création actée au 1er janvier 2017 ira de Lacanau au verdon.

La dérogation qui avait été sollicitée auprès de la préfecture (le regroupement de trois CDC c'était trop !) a vu en retour un avis négatif du préfet.

Il est nécessaire d'envisager que au vue des problèmes identiques traités par ces CDC (mobilisation de moyens, office de tourisme, eau, assainissement) l'éloignement des communes et lieux de décision ~100 km seront autant de problèmes à solutionner. »

..... "Le maire rappelle que malgré ces craintes la commune et son maire sont présents déjà dans des institutions telles que le GIP, SMICOTOM etc. et de ce fait la présence de la commune est déjà effective lors des discussions de projets dépassant la commune de lacanau ou l'actuelle CDC».

..... "En ce qui concerne la parcelle boisée (Rue LAFONTAINE/ av. Marie CURIE), elle sera conservée, classée « NON CONSTRUCTIBLE » et pourra être proposée à la vente (notamment aux riverains). »

..... "La construction de la crèche (et la disparition du « pain de sucre ») se fait sur un terrain propriété de la commune (inscrit au POS zone constructible 3000 m2). La nécessité de la construction de cette crèche va dans le sens des besoins de la commune et de la fidélisation de nouvelles familles sur la station, en offrant ce type d'infrastructure".

L'élu revient sur le budget d'investissements prévu pour cette année et souligne que la stratégie locale, les problèmes d'érosion la relocalisation (horizon 2050) sont et restent des sujets préoccupant pour la commune"

.... "La piste cyclable sur le tronçon poste gendarmerie/rond point Av M CURIE sera électrifiée avant l'été. Le devis auprès de la société Bouyges Energies Services est signé. L'utilisation du fond d'intervention parlementaire d'un montant de 3000 euros initiée par la députée P. GOT lors de l'AG 2015 sera un plus. Mais son versement par le biais d'une association telle l'APLLO reste pour le mairie une interrogation... Néanmoins mais avec ou sans, les travaux seront réalisés.

Avant d'aborder le traditionnel échange avec les adhérents, M. le Maire, souhaite répondre aux questions soumises par M. JP MENARD

..... La façade du bâtiment (de l'ancienne boîte de nuit O2) ayant été détruit par un incendie en 2015, ne peut actuellement être « mieux protégée », le dossier n'étant pas clos administrativement. La mairie, malgré des pressions régulières ne peut effectuer des travaux d'aménagement pour masquer les dégâts.

Par contre, sur les allées ORTAL, côté Nord, si rien n'est entrepris, il sera prononcé une fermeture de ces établissements.

La charte graphique est un choix de la municipalité, afin de redonner un élan à la station. Les commerces qui ne mettront pas leur façade en accord avec ce document, ne se verront pas renouveler les agréments pour une terrasse sur le domaine public.

..... L'impasse SEGUIN est un domaine privé. Faute d'accord entre et avec les différents héritiers, il ne peut être entrepris de travaux durables. Je m'engage à que soit quand même mis en granulat cette impasse, permettant d'améliorer le passage des piétons »

..... » Le cinéma est une propriété privée : le bâtiment est en mauvais état, et sa disparition serait une perte pour la commune et ses habitants. Aussi, nous restons vigilants sur ce sujet et, prenons et prendrons des mesures d'accompagnement avec les propriétaires »

..... » La maison du commandant : il n'y a pas de convention 'signée' pour faire de ce bâtiment un musée. Le bâtiment sera en 2017, rénové - budget sur des fonds publics. Il n'existe à ce jour aucun schéma d'occupation de ce lieu (une partie musée sera envisageable). Le SCOT Lacs Médocains permet d'avoir une relative visibilité sur ce projet ».

A l'issue, M. le Maire réponds aux questions des adhérents présents :

- Villa Plaisanceaccès
 - La municipalité va veiller à résoudre le problème d'accessibilité de ce site. La marie annexe, par des offres renforcées, sera ouverte aux Canaulais et non-résidents plus souvent.
- Le marché nocturne qualité « médiocre des produits » et peu en rapport avec de l'artisanat local
 - Le marché sera recentré sur la place rouge, à proximité du Kayoc, et le nombres des marchands fixé à 25. Pour l'instant, deux ont fait acte de candidature. Printemps des arts, marchés de nuit, il faut sortir les estivants du centre. La municipalité réfléchit également à une finalisation de la qualité et des différents types de produits à proposer.
- La « paillote, le sud de la station »
 - « Vous serez surpris !!! » Celle-ci sera installée **UNIQUEMENT DURANT L'ÉTÉ**. Les équipements utilisés seront de qualité, et des activités de "haut de gamme" seront à disposition des touristes (bain de soleil, pratique d'activités de détente), de 08h00 du matin au coucher du soleil.
- Retour du Carrousel ?
 - **Affirmatif**, le carrousel sera de nouveau sur le front de mer, l'expérience de la grande roue, n'étant pour l'instant reconduite !!
- Promenade Lacaze, son mauvais état
 - La promenade Lacaze fait actuellement l'objet de travaux de réfection, (remise en état des clôtures de gironde, mise en place de copeaux de bois), les bancs remis à neuf seront laissés à l'état naturel, pas de mise en peinture.
- Stationnement sur la station, accès quartier SUD
 - Un marquage au sol vient d'être effectué, et des emplacements de parking payants mis en place. Les habitants doivent « rendre la rue et les stationnements ». Chaque résident doit disposer au moins d'un emplacement pour un véhicule sur sa parcelle. Or nombre d'entre eux effectuent le stationnement de leur voiture dans la rue, obérant le nombre de places libres d'autant.
- Stationnement, création de carte à la semaine pour accès parking par les vacanciers
 - Des places sont disponibles au grand parking CARNOT en abonnement court pour l'été. Il n'est pas nécessaire d'établir ce genre de produit, venant s'ajouter à des offres de stationnement déjà présentes. Le tarif pratiqué en abonnement (25 euros) est en de ça d'Arcachon, par exemple, d'un montant de 135 euros, voir Bordeaux, 35 euros par mois
- Érosion plages Nord et Sud
 - Il était envisagé un tel comportement de l'océan. Il est évident que bloquant l'océan sur la partie centrale de la plage, l'érosion serait plus active au Nord et au sud de la station.

- Chiens en divagation sur la plage
 - *Il est formellement interdit d'accéder aux différentes plages avec un animal. Chaque plage possède sa signalétique, et j'engage les usagers à respecter ceci, sous peine d'amende. La police municipale veille au respect de cet arrêté, mais n'est pas habilitée à verbaliser les usagers (réservé à la gendarmerie)...*

M. le Maire, s'excuse auprès des adhérents, mais il doit s'absenter, afin d'officier pour une cérémonie de mariage, à la mairie annexe de Lacanau océan. Il prend congé de l'assemblée, souhaitant pouvoir la retrouver un peu plus tard lors de l'apéritif.

Un adhérent regrette de n'avoir pu interpellier le maire sur la problématique d'une solution alternative au financement de la "maison du Commandant" afin d'éviter le recours au budget communal.

Il est 12H30, A CROMBEZ, président de l'APLLO après avoir remercié les élus et les adhérents, déclare cette assemblée générale close, et invite l'ensemble des participants à se diriger vers l'apéritif qui leur est proposé.

A.CROMBEZ
Président de l'APLLO

D. SOUBERBIELLE
Secrétaire

